

Note à l'attention des familles

Madame, Monsieur,

Vous avez jusqu'à présent procédé à l'inscription au transport scolaire de votre (vos) enfant(s) auprès d'un organisateur local délégué par le Département : commune, communauté de communes ou association de parents d'élèves selon le cas.

Le Conseil général a décidé de revoir l'organisation des transports scolaires à compter de la rentrée de septembre 2011.

Ainsi, les inscriptions seront désormais assurées par l'entreprise de transport mandatée par le Département. Les lignes « scolaires » seront par ailleurs accessibles à tous les usagers.

Vous trouverez ci-joint l'édition 2011-2012 de la plaquette départementale « transport scolaire » qui vous permettra de découvrir toutes les nouveautés de la rentrée scolaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'entreprise de transport qui vous a adressé le présent courrier, ou le service Transports du Conseil général au 02.98.76.24.58.